

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire tenue le 3 février 2025 à 20 h.

Sont présents:

Siège #1 - Yves Béchard
Siège #3 - Guylaine Lemelin
Siège #5 - Gaston Fortier
Siège #6 - Sylvie Leblond

Mme Sylvie Leblond assiste à la rencontre en visioconférence.

Est / sont absents:

Siège #2 - Luc Vaillancourt
Siège #4 - Jocelyn Lehouillier

Sous la présidence de madame Guylaine Aubin, mairesse. Mme Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

29-2025

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
 - 3.2 -** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025
- 4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 4.1 -** Autorisation pour vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 4.2 -** Extension de délai - Signature acte de vente Projet JPB
 - 4.3 -** Autorisation de paiement - Subvention autorisée par résolution 308-2024
 - 4.4 -** Dépôt entente de transaction et quittance - Dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 350-17-000051-246 et 350-17-000104-235
 - 4.5 -** Autorisation à célébrer des mariages ou des unions civiles
- 5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS**
 - 5.1 -** Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture et transport de gravier 2025
 - 5.2 -** Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la location de machineries lourdes 2025
 - 5.3 -** Dépôt des lettres reçues du ministère du Transport et de la Mobilité durable

- 5.4 - Octroi du contrat pour le balayage et nettoyage des rues de la municipalité - année 2025
- 5.5 - Demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Année 2025
- 5.6 - Octroi de contrat Mandat de services professionnels - Étude géotechnique et de caractérisation environnementale
- 5.7 - Autorisation de paiement - Caméra thermique
- 5.8 - Autorisation de dépôt d'une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge électrique dans le cadre des programmes d'Hydro-Québec
- 5.9 - Résolution d'acceptation du cahier de charge pour le lignage de rues 2025
- 6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Autorisation d'inscription - Congrès annuel COMBEQ Frédéric Larue
- 7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 - Suivi des comités
 - 7.2 - Invitation au Forum Régional en immigration
- 8 - DOSSIER(S) - AUTRES
 - 8.1 - Demande de subvention de la fondation de l'école secondaire de Saint-Anselme
 - 8.2 - Autorisation de participation - Événement inspirant
 - 8.3 - Motion de félicitations pour souligner l'honneur décerné à M. Mario-Georges Fournier de Sainte-Claire
 - 8.4 - Motion de félicitations à M. Frankie Lafontaine
- 9 - APPROBATION DES COMPTES
 - 9.1 - Approbation des comptes à payer
- 10 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.1 - Procès-verbal de la MRC - séance du 15 janvier 2025
 - 11.2 - Appui au conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

30-2025

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents:

QUE le procès-verbal du 13 janvier 2025 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

31-2025

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents:

QUE le procès-verbal du 27 janvier 2025 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

32-2025

4.1 - Autorisation pour vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que l'article 251 et 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Claire ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE la directrice générale soit autorisée à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 10 mars 2025 pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

QUE lorsque cette date sera dépassée, la directrice générale soit autorisée à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes depuis le 1^{er} janvier 2022, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

QU'au moment de la mise en vente, Mme Émilie Guillemette, directrice générale/greffière-trésorière et Monsieur Jean Jeffrey, coordonnateur des travaux publics, soient autorisés par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis au Centre de service scolaire concerné.

ADOPTÉE

33-2025

4.2 - Extension de délai - Signature acte de vente Projet JPB

Monsieur le conseiller Gaston Fortier se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT la résolution no.299-2024 concernant la vente du terrain no de lot 6 644 169 à la compagnie Gestion JPB.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de vente stipulait que la transaction devait être signée devant notaire dans un délai de 90 jours de la résolution.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est toujours en attente que la MRC complète le lotissement en question dans ce dossier à ce jour.

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder une prolongation du délai de signature de l'acte notarié de 90 jours supplémentaires de la présente résolution, et ce, toujours conformément à l'entente initiale en tout autre point, incluant les frais de transaction aux frais de l'acquéreur.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Gaston Fortier revient à la séance.

34-2025

4.3 - Autorisation de paiement - Subvention autorisée par résolution 308-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par le biais de la résolution 308-2024, a accepté d'accorder une subvention à l'organisme Sainte-Claire en fête pour un montant de 25 000.00\$.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a fait la demande d'obtenir le montant afin de supporter ses opérations en préparation de l'événement annuel à venir.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite prendre les moyens nécessaires afin que les préparatifs s'effectuent pour que l'événement se concrétise.

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 25 000.00\$.

ADOPTÉE

35-2025

4.4 - Dépôt entente de transaction et quittance - Dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 350-17-000051-246 et 350-17-000104-235

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de l'Immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 625 906;

ATTENDU QUE le 29 novembre 2023, Gestion Janor inc. a introduit contre la Municipalité et son ancien directeur général, M. Luc Harvey, une Demande introductive d'instance en passation de titres, jugement déclaratoire et en dommages-intérêts, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 350-17-000104-235;

ATTENDU QUE la Municipalité a répondu à cette Demande introductive d'instance pour la contester;

ATTENDU QUE le 5 juin 2024, la Municipalité a introduit contre Gestion Janor Inc. et T.G.C. Inc. une Demande introductive d'instance en dommages-intérêts dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 350-17-000051-246;

ATTENDU QUE Gestion Janor Inc. et T.G.C. Inc. ont répondu à cette Demande pour la contester;

ATTENDU QUE le 16 janvier 2025, la Municipalité, par le biais de ses représentantes autorisées, Madame Guylaine Aubin, Mairesse et Madame Émilie Guillemette, Directrice générale, a participé à une C.R.A (conférence de règlement à l'amiable) au palais de justice de St-Joseph de Beauce dans les dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 350-17-000051-246 et 350-17-000104-235;

ATTENDU QU' au terme de cette CRA, l'ensemble des parties ont conclu une Transaction et quittance, laquelle demeure conditionnelle à l'approbation du conseil;

ATTENDU QUE le projet de Transaction et quittance a été remis aux membres du conseil réunis en rencontre préparatoire, que le conseil en a pris connaissance et s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard, Monsieur le conseiller Gaston Fortier demande un vote,

Les conseillers suivants étant présents ont votés en faveur de la signature de cette entente ;

Madame Guylaine Lemelin

Madame Sylvie Leblond

Monsieur Yves Béchard

Le conseiller suivant a voté contre;

Monsieur Gaston Fortier

Il est donc résolu par la majorité des conseillers présents;

QUE le conseil entérine l'intervention de la Municipalité de Sainte-Claire à la Transaction et quittance qui a été signée par toutes les parties le 16 janvier 2025, dans les dossiers de la Cour supérieure portant les numéros 350-17-000051-246 et 350-17-000104-235;

QUE Madame Guylaine Aubin, Mairesse, et Madame Émilie Guillemette, Directrice générale, soient autorisées à signer, pour la Municipalité de Sainte-Claire, cette Transaction et quittance et tout autre document nécessaire ou utile à sa mise en oeuvre.

ADOPTÉE

36-2025

4.5 - Autorisation à célébrer des mariages ou des unions civiles

CONSIDÉRANT l'obligation à présenter une demande écrite au Directeur de l'état civil,

Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lemelin et résolu à l'unanimité, d'autoriser madame Guylaine Aubin, mairesse, à célébrer des mariages ou des unions civiles pour le compte de la municipalité dans le cadre de son mandat.

ADOPTÉ

5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS

37-2025

5.1 - Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture et transport de gravier 2025

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des travaux publics a préparé un cahier des charges pour la fourniture et le transport de gravier 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le cahier des charges pour la fourniture et le transport de gravier 2025 pour les routes de la municipalité et d'autoriser le coordonnateur des travaux publics à demander des prix dans le cadre d'un contrat de gré à gré.

ADOPTÉE

38-2025

5.2 - Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la location de machineries lourdes 2025

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le cahier des charges pour la location de machineries lourdes pendant la période du 16 mai 2025 au 15 mai 2026 et d'autoriser le coordonnateur des travaux publics, M. Jean Jeffrey, à faire des demandes de prix auprès de fournisseurs.

ADOPTÉE

39-2025

5.3 - Dépôt des lettres reçues du ministère du Transport et de la Mobilité durable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux lettres de refus suite aux demandes d'aide financière déposées auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable lors de l'appel de projets du volet Redressement-sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans les dossiers no.JRQ94282: Réfection de la rue de l'église (boulevard Gagnon à Saint-Amable) et no.ZPZ47862 (réfection de deux ponceaux chemin de la rivière Etchemin) pour cause d'épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible.

CONSIDÉRANT QUE les lettres ont été déposées au conseil.

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés par le dossier de la demande de réfection de deux ponceaux sont considérés être urgents et nécessaires dans un délai moyen. Il est recommandé par le coordonnateur des travaux publics, monsieur Jean Jeffrey, de procéder tout de même aux dits travaux au cours de l'année 2025.

CONSIDÉRANT QUE les montants estimés des travaux ont été préparés par Monsieur Didier St-Laurent, ing., directeur du service infrastructure de la MRC.

Il est proposé par M. le conseiller Monsieur Gaston Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder aux travaux de réfection des deux (2) ponceaux du chemin de la rivière Etchemin à financer par règlement d'emprunt et à reporter les travaux de réfection de la rue de l'église ultérieurement.

ADOPTÉE

40-2025

5.4 - Octroi du contrat pour le balayage et nettoyage des rues de la municipalité - année 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au balayage et nettoyage des rues à chaque printemps;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont été invités et que (2) offres ont été reçues;

-Les entreprises TREMA :162\$ / heure

-Construction HDF 160\$ / heure

Il est proposé par Mme la conseillère Madame Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de la firme Construction HDF au prix de 160.00\$/heure, taxes non incluses, pour l'année 2025.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

ADOPTÉE

41-2025

5.5 - Demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Année 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

Il est proposé par M. le conseiller Monsieur Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents de demander à la députée de Bellechasse, Madame Stéphanie Lachance, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux sur l'ensemble du territoire de la municipalité, et ce, pour les travaux suivants :

- Installer une couche d'usure sur une partie des routes 4^{ième} Route, Saint-Amable, Abénakis, Sainte-Caroline, Saint-André, Saint-Gabriel et chemin de la Rivière-Etchemin Sud pour un montant de 146 910 \$.

ADOPTÉE

42-2025

5.6 - Octroi de contrat Mandat de services professionnels - Étude géotechnique et de caractérisation environnementale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des demandes de soumissions pour le Mandat de services professionnels – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le projet de réfection de deux ponceaux du chemin de la Rivière Etchemin et que les soumissions reçues se détaillent comme suit;

- Nvira = 17 530.90 \$ (av. taxes);
- Groupe Géos = 18 950.00 \$ (av. taxes);
- Englobe = Aucune offre de service n'a été soumise;
- GHD = Aucune offre de service n'a été soumise;

Il est proposé par Mme la conseillère Madame Guylaine Lemelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à « Nvira » qui s'est avéré être le soumissionnaire ayant le plus bas prix soumis conforme et d'autoriser le coordonnateur des travaux publics M. Jean Jeffrey et/ou la directrice générale Mme Emilie Guillemette à signer l'entente.

QUE les frais soient payés par le règlement d'emprunt numéro 757

ADOPTÉE

43-2025

5.7 - Autorisation de paiement - Caméra thermique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a planifié par le biais de son plan triennal d'immobilisation l'achat d'une caméra thermique pour le service incendie.

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur offre le produit compatible avec les instruments actuellement utilisés par le service.

CONSIDÉRANT la réception de la soumission par le directeur incendie M. Bruno Caron de la compagnie Boivin et Gauvin inc. au montant de 4653.00\$ avant taxes.

Il est proposé par Mme la conseillère Madame Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur incendie, M. Bruno Caron, à accepter le prix et en faire l'achat et autoriser le paiement de la facture d'achat de la caméra thermique.

ADOPTÉE

44-2025

5.8 - Autorisation de dépôt d'une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge électrique dans le cadre des programmes d'Hydro-Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Claire désire installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire afin de soutenir les citoyens, les entreprises et les visiteurs dans l'utilisation de ces véhicules;

ATTENDU QU'Hydro-Québec propose des programmes de subvention pour soutenir l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le territoire québécois;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ce qui suit :

1. Autorisation : La Municipalité de Sainte-Claire autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès des programmes d'Hydro-Québec, en vue d'obtenir un financement pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire.
2. Responsabilité : Le coordonnateur des travaux publics M. Jean Jeffrey est autorisé à préparer et soumettre la demande de subvention, à fournir toute la documentation nécessaire et à effectuer toutes les démarches requises pour assurer la recevabilité de cette demande.
3. Engagement financier : La Municipalité s'engage à respecter toutes les conditions et exigences des programmes d'Hydro-Québec, incluant, mais sans s'y limiter, la contribution financière de la Municipalité et la réalisation du projet conformément aux critères définis par ledit programme.
4. Suivi et rapports : Le Service des travaux publics assurera le suivi du dossier et fournira des rapports réguliers sur l'avancement du projet et l'utilisation des fonds accordés.

ADOPTÉ

45-2025

5.9 - Résolution d'acceptation du cahier de charge pour le lignage de rues 2025

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des travaux publics a préparé et déposé un cahier des charges pour les travaux de lignage de rues de l'année 2025.

Il est proposé par M. le conseiller Monsieur Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le cahier des charges pour les travaux de lignage de rues de l'année 2025 et d'autoriser M. Jean Jeffrey, coordonnateur des travaux publics, à demander des soumissions.

ADOPTÉE

6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

46-2025

6.1 - Autorisation d'inscription - Congrès annuel COMBEQ Frédéric Larue

CONSIDÉRANT la tenue des assises annuelles 2025 de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment du Québec), du 10 au 12 avril 2025 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a manifesté l'intérêt de participer aux assises annuelles de sa corporation.

Il est proposé par Mme la conseillère Madame Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents, d'autoriser l'inscription de Monsieur Frédéric Larue au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 10 au 12 avril 2025.

QUE la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité

ADOPTÉE

7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 - Suivi des comités

Monsieur le conseiller Yves Béchard annonce que Monsieur Lacasse a obtenu le poste de président pour l'organisation de Sainte-Claire en fête 2025.

Il informe qu'une conférence de presse aura lieu le 13 février prochain pour le dévoilement de la programmation.

7.2 - Invitation au Forum Régional en immigration

Aucun membre du conseil n'est disponible pour participer au Forum régional en immigration qui se tiendra le 26 février 2025 à la Cache à Maxime à Scott.

ADOPTÉE

8 - DOSSIER(S) - AUTRES

47-2025

8.1 - Demande de subvention de la fondation de l'école secondaire de Saint-Anselme

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée par la Fondation de l'école secondaire de Saint-Anselme;

CONSIDÉRANT que la Fondation est un organisme à but non lucratif dont l'objectif est d'aider les élèves défavorisés et de soulager leurs parents moins nantis dans le but de contrer le décrochage scolaire.

Il est proposé par M. le conseiller Monsieur Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder une aide financière de 200\$ à la Fondation de l'école secondaire de Saint-Anselme.

ADOPTÉE

48-2025

8.2 - Autorisation de participation - Événement inspirant

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Claire a reçu l'invitation à participer à l'événement inspirant tenu par SADC Bellechasse-Etchemin le 26 février 2025 au coût de 85\$ par billet.

CONSIDÉRANT la volonté de la mairesse, Madame Guylaine Aubin, de participer à l'événement.

Il est proposé par Mme la conseillère Madame Guylaine Lemelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la Mairesse à l'événement et d'autoriser le paiement des frais afférents à même le budget courant.

ADOPTÉ

8.3 - Motion de félicitations pour souligner l'honneur décerné à M. Mario-Georges Fournier de Sainte-Claire

Le Conseil de la municipalité de Sainte-Claire souligne l'honneur décerné à M. Mario-Georges Fournier, citoyen de Sainte-Claire, qui a reçu la médaille de l'Assemblée nationale le 18 janvier 2025 en reconnaissance de ses contributions exceptionnelles à la communauté.

M. Mario-Georges Fournier s'est distingué par son engagement constant et son travail de terrain, contribuant de manière significative au développement de la région et au bien-être de ses concitoyens. Son implication dans diverses initiatives locales et son esprit de générosité font de lui un modèle d'implication citoyenne.

Le Conseil municipal exprime sa reconnaissance et sa gratitude envers M. Fournier pour son dévouement exemplaire au service de la communauté et lui adresse ses plus sincères félicitations.

8.4 - Motion de félicitations à M. Frankie Lafontaine

Le Conseil municipal de Sainte-Claire souhaite adresser ses plus sincères félicitations à Monsieur Frankie Lafontaine, président de l'entreprise Lafontaine Inc., pour avoir reçu le prestigieux Prix Fernand-Houle, décerné par l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO).

Ce prix, d'une grande renommée dans le domaine, vient souligner l'apport exceptionnel de Monsieur Lafontaine dans le domaine du génie civil et de la voirie, ainsi que sa contribution remarquable à l'avancement de l'industrie des grands travaux au Québec.

En obtenant cette distinction, Monsieur Lafontaine se distingue par son engagement, son professionnalisme et sa volonté de contribuer au développement durable et à la qualité des infrastructures routières dans notre province. Le Conseil municipal tient à souligner l'excellence de son travail et son rôle de leader dans son secteur.

Félicitations à Monsieur Frankie Lafontaine pour cet honneur bien mérité.

9 - APPROBATION DES COMPTES

49-2025

9.1 - Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu la liste des comptes à payer;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer en date du 3 février 2025 et d'autoriser le paiement pour un montant de 445 910.14\$ par la directrice générale.

ADOPTÉE

10 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Procès-verbal de la MRC - séance du 15 janvier 2025

50-2025

11.2 - Appui au conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches

ATTENDU QUE le territoire de la Chaudière-Appalaches est vaste et qu'il couvre 136 municipalités en milieu rural, urbain et périurbain avec des particularités et aspirations spécifiques;

ATTENDU QUE les défis et les besoins de notre territoire en matière de développement culturel imposent des actions et des services spécifiques correspondant à notre propre réalité;

ATTENDU QUE Chaudière-Appalaches est l'une des deux seules régions à ne pas avoir son propre Conseil régional de la culture;

ATTENDU QUE les Conseils régionaux de la culture ont le rôle de soutenir le milieu culturel dans chacune des régions du Québec;

ATTENDU QUE la création d'un Conseil régional de la culture propre à la Chaudière-Appalaches permettra de se donner des moyens de soutenir et d'accompagner les artistes et les organismes de notre région, de cibler nos véritables besoins et de trouver ensemble des solutions adaptées à nos réalités régionales pour développer nos milieux artistiques, culturels et patrimoniaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents :

1. QUE la municipalité de Sainte-Claire appuie l'organisme Culture Chaudière-Appalaches dans sa démarche de fondation et de reconnaissance à titre de Conseil régional de la culture en Chaudière-Appalaches, et ce, pour promouvoir le développement culturel de notre région et valoriser notre identité culturelle dans toute sa diversité.
2. QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Bernard Drainville, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications ainsi qu'à Madame Stéphanie Lachance, députée de la MRC de Bellechasse.
3. QUE cette résolution soit transmise au Comité fondateur de Culture Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Questionnement sur les informations financières de l'organisme du 200e de Sainte-Claire

Questionnement sur l'entretien hivernal des rues municipales .

Questionnement sur l'opposition de Monsieur Gaston Fortier au point 4.4

Questionnement sur l'installation du système de son à venir dans la salle du conseil.

51-2025

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

QUE la séance soit levée, à 20 h 40.

ADOPTÉE

Guylaine Aubin
Mairesse

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Guylaine Aubin
Mairesse

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Émilie Guillemette, greffière-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Claire dispose des crédits budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière